

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juillet 2022

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier		X	S. DERAMOND	
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice		X	A.L. FERRAND	
Mme CAVAILLE Céline		X		
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe		X	C. CROUX	
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h00

Prochain Conseil :
Septembre 2022

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Délibération Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N° 01 du PLU
2. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Délibération Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N° 01 du PLU

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie de Maureville du 02 septembre 2022 au 04 octobre 2022 aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat ainsi que sur le site Internet mairie-maureville.fr
 - Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir les observations ;
 - Les observations pourront également être adressées par écrit à Monsieur le maire à l'adresse suivante *Mairie de Maureville Mairie 31460 MAUREVILLE* ou par courriel électronique à l'adresse suivante : communedemaureville@orange.fr pendant la durée de la mise à disposition du public ;
- Les modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'une information du public, au moins huit jours avant son début, selon les moyens suivants :
 - Affichage de la délibération en mairie de Maureville, affichage prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis affiché sur la commune et notamment sur les lieux concernés, prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis de cette mise à disposition inséré sur le site Internet mairie-maureville.fr ;
- A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le maire présentera le bilan et les éventuelles observations du public au conseil municipal ;
- Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public et des bilans de la mise à disposition et de la concertation, sera approuvé par délibération motivée du conseil municipal.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

2. Questions diverses

- Contrôle de l'aire de jeu : rien de particulier, manque la plaque signalétique du fournisseur pour la pyramide et remplacement de caches boulons.
- Présentation de l'étude pour l'installation d'un coffret électrique au niveau de la place en bordure de la RD38.
- Travaux de voirie prévu à partir du 18/07/2022 pour 3 semaines.
- Réunion SIPOM 22/03/2022 et 28/06/2022 :
 - Compte administratif, Bilan activité affectation de résultat 2021 : Résultat global de + 640 000€
 - Budget primitif 2022

- Détail de la contribution des communautés de communes – TEOM
- Autorisation d'emprunter pour achat de camion benne
- Mise en œuvre des 1607h/an et du compte personnel d'activité
- Bilan effectif : 61 ETP en poste ouvert
- Mise en place de conditions financières pour les astreintes
- Suivi de l'exécution budgétaire au 01/06/22 :
 - Dépense fonctionnement 240 %
 - Dépense d'investissement 470 %
 - Crédits 420 %
- Travaux pour amélioration bâtiment (salle de restauration)
- Point sur projet de parc solaire sur ancien site d'enfouissement de Sorèze
- Projet d'ombrière photovoltaïque sur site SIPOM
- Réunion TRYFIL 12/07/2022 :
 - Présentation des futures consignes de tri pour les poubelles jaunes : « tous les emballages alimentaires et tous les papiers vont dans la poubelle jaune »
- Conférence des maires du 28/06/22 :
 - Manque 2 M€ par an dans le budget.
 - Les taxes d'aménagement sur les zones artisanales ne seront plus attribuées aux communes.
 - Proposition de rétrocéder le marché fauchage aux communes
 - Les services à la personne vont être arrêtés
 - Transport à la Demande (TAD) marché (Caraman, Villefranche) va être arrêté
 - Les bâtiments et les équipements sportifs reviendraient aux communes
 - Urbanisme : nous devons discuter si nous restons avec CCTL ou si on contractualise avec un Bureau d'étude extérieur.
- Le repas du comité des fêtes aura lieu le 08 octobre
- Aurin propose un inter-village le 17 septembre, attente de confirmation de participation du comité des fêtes